



Ouvrier Forestier / Chef d'équipes - H/F (2020-1329)

Métier	TRAVAUX EN ESPACE NATUREL
Type de contrat	CDI
Niveau de diplôme	BEP / CAP
Niveau d'expérience	Débutant / 1ère Expérience
Pays	France
Région	Provence-Cote d'Azur
Département	BOUCHES DU RHONE (13)
Ville	CARNOUX-EN-PROVENCE

Présentation de l'entreprise

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts (ONF) rassemble plus de 9 000 professionnels. En Métropole et en Outre-mer, l'ONF gère près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

Descriptif du poste

Le chef d'équipe, tout en exerçant son métier d'ouvrier forestier, assure l'encadrement opérationnel et de proximité de son équipe. En qualité de chef d'équipe, il prépare les chantiers en tenant compte des prescriptions données, de diverses contraintes, et des moyens matériels disponibles. Il répartit le travail entre les ouvriers forestiers. Il suit l'avancement des travaux, en vérifie la qualité et rend compte au conducteur de travaux.

Les ouvriers forestiers de l'ONF participent à la maintenance de premier niveau et réalisent des opérations d'entretien, de réparation et de maintenance courante.

Ils vérifient les éléments de sécurité sur les équipements de production et leur bon état de fonctionnement. Ils sont attentifs à la mise en sécurité du site, d'eux-mêmes, des personnes présentes, du public et du matériel utilisé.

Profil recherché

Les candidats devront être titulaire d'un diplôme reconnu dans le domaine des travaux forestiers (CAPA, BPA, Bac Pro Forêt...).

L'obtention du permis de conduire B est obligatoire afin de se rendre sur les chantiers.

Une bonne condition physique et un goût pour le travail en équipe est requis.

Sens de la sécurité et attention portée aux règles SST.

Connaissances en organisation de chantier et capacité d'encadrer du personnel pour la réalisation des chantiers.

Conditions d'emploi :

Rémunération en fonction de l'expérience ;

EPI fournis par l'ONF en respectant la politique de sécurité définie par l'établissement ;

Prime de panier repas à hauteur de 7,30€ par jour de travail effectif ;

Variante horaire : RTT et congés payés ;